



Amiens, le 2 décembre 2015

Communiqué de presse

**Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme
La préfète répond aux observations de NOVISSEN**



Par lettre du 1er décembre 2015, le président de l'association NOVISSEN a saisi Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, sur un certain nombre de points qui, selon cette association, conduiraient à remettre en cause le dossier de regroupement déposé par la SCEA côte de la justice actuellement présenté à l'enquête publique.

La préfète tient à rappeler les deux principes qui président la conduite de ce dossier par les services de l'Etat : la transparence et le respect du droit.

- Le lancement d'une enquête publique, non obligatoire au regard de la législation des installations classées, participe pleinement de cette volonté de transparence.

L'enquête publique, initialement ouverte jusqu'au 2 décembre 2015 est prorogée jusqu'au 17 décembre. Elle est menée par une commission d'enquête indépendante, de manière à ce que toute personne intéressée puisse participer.

Le dossier d'enquête, déclaré complet le 30 juillet 2015, a été soumis au public sans délai afin qu'il puisse prendre connaissance de l'ensemble des enjeux attachés au projet de l'exploitant. Le rapport de l'inspection des installations classées, ainsi que l'avis simple de l'autorité environnementale ont par ailleurs été joints à ce dossier dans cet esprit.

Soutenir que le public ne disposerait pas des informations utiles relatives au projet de la SCEA côte de la justice est donc infondé.

- Le dossier a été déclaré complet et suffisant par l'inspection des installations classées. Une décision interviendra donc, en droit, à l'issue de la procédure.

La commission d'enquête se prononcera après avoir recueilli l'ensemble des contributions. Un examen en conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de la Somme sera également sollicité. La décision n'interviendra, en droit, qu'au terme de ce processus qui offre toutes les garanties de transparence.

La lettre de la préfète adressée en réponse au président de l'association NOVISSEN est jointe en annexe du présent communiqué.